



N° 30 – Novembre 2009

Feuille des avis officiels
destinée à l'information de la population

Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**



*Sortie de nos aînés
tous très attentifs*



Communications officielles

CONSEIL COMMUNAL

Débats animés

Pour 2010, les impôts communaux n'augmenteront pas et restent fixés à 66% de l'impôt cantonal de base! Ainsi en a décidé le Conseil communal dans sa séance du 28 octobre dernier en se ralliant à la proposition de l'Exécutif. Il a par ailleurs pris connaissance de l'avancement de différents dossiers brûlants, comme par exemple la route de contournement RC 177, la modération de trafic dans le village ou encore la fermeture définitive de la poste...

Arrêté d'imposition pour 2010

Dans sa séance du 28 octobre dernier, l'Assemblée législative a accepté à l'unanimité des voix les propositions de la Municipalité concernant le taux d'imposition pour l'année 2010. Celle-ci prévoit de maintenir à 66% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2010, le taux de l'arrêté d'imposition frappant le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales. Elle prévoit également de maintenir inchangés les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition. Elle maintient à 5% le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale. Enfin, elle décide de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci. « Le préavis est clair et donne une explication en prenant en compte une vision passée et une vision future. Pour le passé, la commune va profiter d'un retour d'argent sur le Fonds de péréquation car les acomptes payés représentent un montant total supérieur au montant réellement dû. (...) Pour les années 2010 et 2011, les impôts collectés en



Communications officielles

2010 sont inférieurs à ceux collectés en 2009 et selon les hypothèses retenues, il faudra recourir au Fonds d'égalisation. Tant le capital que le Fonds d'égalisation permettent d'absorber le déficit 2010. D'après les projections de la Municipalité, le déficit 2010 ne sera nullement récurrent puisque l'année 2011 devrait voir un renversement de tendance. Les hypothèses retenues par la Municipalité ont été analysées et semblent prudentes, voire peu optimistes. Néanmoins, le taux se limite à la seule année 2010 et devra à nouveau faire l'objet d'un préavis pour l'année 2011. Cette caractéristique permet d'adapter ce taux de manière souple et rapide, en fonction de l'évolution de la conjoncture».

Trafic et nuisance dans le village

Présentation par M. Grept du Service cantonal des routes

La modération du trafic routier est devenue un combat pour la majorité des communes de Suisse, tant il est vrai que la circulation routière a bouleversé les données de l'occupation de l'espace. Les besoins d'un trafic sans cesse croissant ont fait apparaître de nouvelles contraintes. Elles se sont imposées à la configuration des villages. La rue est devenue route. La fonction de circulation a pris le pas sur le rôle d'échange de la rue. Le chemin de l'école, les trajets quotidiens sont devenus sources d'insécurité et d'angoisse pour certains usagers. Le voisinage même de la route, auparavant prisé, est devenu indésirable. Cette situation provoque des réactions et des mesures sont exigées. La liste des villages en ordre de bataille pour lutter contre la vitesse et le bruit des voitures n'arrête pas de s'allonger. Pour exemple, alors que seules sept zones 30 avaient obtenu une autorisation en 1989, leur nombre était de 350 en 2005.

Le problème ne se pose pas qu'en ville, il gagne les petits villages. Vufflens-la-Ville n'échappe pas à cette réalité et même si aucun accident majeur n'y a été constaté ces dernières années, nombreux sont les citoyens qui estiment que des mesures urgentes s'imposent, notamment au centre du village, mais aussi dans les quartiers résidentiels. Une des solutions



Communications officielles

souhaitées serait donc l'introduction de zones 30 km/heure, notamment sur le bout de tronçon traversant le village, mais aussi dans les quartiers de villas.

C'est bien là que le bât blesse et que les avis entre le Service cantonal des routes – représenté par M. Grept – et les défenseurs du 30 km/h divergent. Pour faire avancer ce dossier, M. Grept a présenté l'analyse de la situation spécifique de Vufflens-la-Ville, rappelant d'abord un bref historique de l'évolution de la situation sur le plan fédéral et cantonal avant de se focaliser sur le cas précis de Vufflens-la-Ville. « C'est une erreur, avance-t-il, de croire que ces zones réduisent les risques d'accident. » Entre « déresponsabilisation du piéton » et « criminalisation de l'automobiliste », M. Grept, se basant sur les expériences de ces dernières années, estime en effet que la multiplication des zones 30 km/h a plutôt pour conséquence leur « décrédibilisation ». De plus, ce constat tient compte du fait que des mesures concrètes ont déjà été effectuées (priorité de droite, marquages au sol, ralentisseurs divers, etc.). M. Grept a également rappelé qu'en 2001, l'initiative « Rue pour tous », de l'Association transports et environnement (ATE), qui préconisait la généralisation des 30 km/h à l'intérieur des localités, avait été largement rejetée par le peuple (87,3 % de non). Enfin, M. Grept a aussi précisé que l'introduction d'une zone 30 km/h entraînait forcément des nuisances non négligeables : pollution et bruit. Sans compter les contraintes de contrôle obligatoire, très strictes, basées sur les directives de l'ordonnance fédérale. « Environ une année après la pose de la signalisation, le Canton effectue des contrôles de vitesse (radars) ; si celle-ci n'est pas respectée, des aménagements complémentaires doivent obligatoirement être envisagés. Cela induit des frais considérables à charge de la commune. Compte tenu des mesures et résultats déjà obtenus, la situation pour votre commune est mieux que satisfaisante ; l'introduction du 30 km/h n'y changerait pas grand-chose et les frais d'aménagement ne se justifient pas », a-t-il expliqué en substance. En résumé, la position du Service des routes par rapport à la commune de Vufflens-la-Ville est la suivante :



Communications officielles

- Pour la population, ce qui est important, c'est que la vitesse soit cohérente. Il faut assurer la sécurité. Quelles que soient les limitations de vitesse introduites, il y aura toujours environ 15% des conducteurs qui posent problèmes (5% sont inattentifs, 5% n'en ont rien à faire et 5% sont de vrais criminels).
- L'introduction de la zone 30 km/h à Vufflens-la-Ville toucherait des routes cantonales et communales. Il n'y a aucun problème pour les routes communales, en revanche, pour les routes cantonales, cela va à l'encontre de l'esprit de l'ordonnance fédérale. De plus, celles-ci sont déjà modérées et les différentes statistiques donnent des résultats plutôt réjouissants.
- L'introduction du 30 km/h entraîne aussi des nuisances : bruit et pollution dus au ralentissement. Cet élément n'est pas à sous-estimer, en particulier pour les rues à forte pente.

Dans la discussion ouverte par le président, M. François Passeraub, la tension, dans l'assemblée, était palpable. Bien que le sujet n'ait pas été épuisé, le président, M. François Passeraub a clos la discussion sur « quelques bémols », tout en remerciant M. Grept pour sa présentation. Cette affaire reste une affaire à suivre. Pour répondre à la motion déposée à la séance du Conseil communal du 28 janvier 2009 par Marc Flury, la Municipalité fera un rapport détaillé sur le sujet. (Pour mémoire, rappelons ici qu'en date du 6 janvier 2009, M. Marc Flury a fait parvenir deux motions à M^{me} Yvette Fishman, présidente du Conseil communal. Ces deux motions concernent la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h au village, et la nomination d'une commission de sécurité et circulation ad hoc. Elles ont été signées par vingt-quatre conseillers).



Communications officielles

Les brèves de la Municipalité

Service des eaux

Le financement spécial de l'eau potable n'est plus alimenté, depuis quelques années, par le produit de ce service. Pire, il a été financé partiellement par l'impôt, en 2004 pour Fr. 39'500.-, en 2007 pour Fr. 141'900.- et en 2008 pour Fr. 58'800.-. Des travaux de remplacement de divers tronçons ont alors été entrepris durant 2008, ceux-ci ont permis de diminuer fortement les fuites puisqu'à ce jour, seulement Fr. 5700.- ont été dépensés en 2009 pour l'entretien du réseau. Les travaux pour le remplacement de Bovon, Grands-Champs et Mainnesses s'élèvent à Fr. 680'000.-, la création des deux chambres pour réducteurs de pression à environ Fr. 120'000.-. L'ECA a versé des subsides à hauteur de Fr. 102'000.-, ce qui ramène ces investissements à une dépense nette de près de Fr. 700'000.-. Dès fin 2008, nous avons également commencé l'amortissement du PDDE pour Fr. 4900.-. L'amortissement global de ces nouveaux investissements s'élève à Fr. 28'400.-. A ceci s'ajoute l'intérêt de l'emprunt de Fr. 680'000.- pour le remplacement des trois tronçons, qui représente une charge annuelle de Fr. 24'000.-. La totalité des charges annuelles des investissements entrepris ces deux dernières années pour le réseau d'eau correspond annuellement à Fr. 52'400.-. Les charges liées à l'Entente ne sont pas encore stabilisées et s'élèvent à Fr. 135'000.- en 2008. Dans les revenus également, la tendance est à la baisse, suite à la diminution des constructions. Par exemple, nous avons encaissé pour la taxe de raccordement au réseau, en 2003 Fr. 75'000.-, en 2008 Fr. 15'000.- Nous envisageons également des travaux pour l'amélioration du réseau, comme celui du chemin de la Fontaine à réaliser en priorité, puis celui du chemin de la Rie, demandes de crédits qui feront l'objet de préavis présentés au Conseil communal. Il est donc nécessaire que le fond affecté soit à nouveau alimenté. Pour toutes ces raisons, la Municipalité a choisi une solution globale qui intègre le réseau communal et le réseau de l'Entente, étant donné que le résultat général est en relation avec le financement spécial de l'eau potable. La Municipalité a opté



Communications officielles

d'augmenter uniquement la taxe d'entretien des canalisations, qui passe de Fr. 0.80 à Fr. 1.80 le m³, dès le 1^{er} octobre 2009, augmentation qui figurera sur les bordereaux de la consommation d'eau 2009-2010.

CFF et nuisances ferroviaires ZI

On nous promet deux arrêts par heure à une demi-heure d'intervalle à partir de fin 2011. Toutefois, à partir de 2014, les CFF se réservent le droit de jongler librement avec les horaires. Une affaire à surveiller! Par ailleurs et suite aux interventions lors de séances du Conseil communal et à de nombreuses interrogations, une rencontre matinale (0400) a réuni le mercredi 15 juillet 2009 représentants du SEVA, des CFF et de la Municipalité. Deux sources de bruits sont identifiées: la première est liée à la courbure des voies, la seconde aux techniques de freinage. Des solutions concrètes d'amélioration sont possibles. Une prochaine séance entre CFF et Municipalité est prévue, au vu de l'augmentation non négligeable des nuisances générées par le trafic. Affaire à suivre et suivie!

Police des constructions

En zone industrielle et afin de répondre aux normes légales, une double visite d'une matinée complète regroupant municipal, service technique et représentants du SESA et de l'ECA a été mise sur pied, afin de permettre aux services de l'Etat de se déterminer de manière concrète sur les problèmes posés par l'utilisation des box. Ces visites ont également permis aux services de l'Etat et de la Commune de sensibiliser les utilisateurs au respect des différentes législations. Le rythme du suivi avec le bureau technique de la trentaine de dossiers est quasi hebdomadaire!

Grande Salle

Comme indiqué dans la séance d'information du 25 mai 2009, il a été constaté d'importants problèmes de structure du bâtiment, qui ont également nécessité une réflexion sur la structure de la scène. Il en résultera



Communications officielles

un surcoût de l'ordre de Fr. 230'000.-, dû notamment à la nécessité de renforcer la dalle, à la dépose de la poutraison, au redressement des chevrons, à la consolidation des fermes et aux mesures liées au démontage de la scène – qui n'était pas prévu – et qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'éclairage et la sonorisation. Enfin, le bâtiment n'avait pas été mis en séparatif.

Route de contournement RC 177

Suite à la levée des oppositions, des recours ont été déposés à la Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement le Tribunal administratif). Une séance demandée par les conseillers d'Etat Jean-Claude Mermoud et François Marthaler a eu lieu le 20 octobre 2009. La Municipalité était représentée par M. Olivier Berthoud et M^{me} Ingrid Rossel, syndique. Pour le conseiller d'Etat Mermoud, le but de cette séance était de suggérer à la Municipalité de retirer l'opposition de la commune au plan d'implantation de la centrale Denner, l'accusant de bloquer le développement de la zone et de mettre en péril de futurs emplois. La position de la Municipalité est d'obtenir des garanties quant à la réalisation de la RC 177 avant de retirer son opposition. Personne ne peut en l'état actuel fournir les garanties que cette route se fera. Et M^{me} Ingrid Rossel, syndique, de relever : « Nous ne pouvons préjuger de la position du Tribunal, du Grand Conseil face au crédit d'étude complémentaire qui lui sera présenté au printemps 2010 et par la suite au crédit d'investissement qui devrait être d'environ 50 millions, et enfin d'un éventuel référendum populaire. Toutefois, nous sommes entrés en matière sur une proposition consistant à laisser mettre à l'enquête les différents projets en vue de l'obtention d'un permis de construire assorti à la création de la route (aucun permis ne serait délivré tant que le crédit de réalisation de la route n'est pas entré en force – voté par le Grand Conseil et pas de référendum). Cette manière de faire permettrait d'accélérer les démarches liées à un permis de construire et d'avoir une synchronisation avec le projet de la route si elle venait à être réalisée. Cela éviterait aussi de



Communications officielles

voir ces entreprises émigrer ailleurs avec des pertes d'emplois conséquentes pour le canton de Vaud. Cette proposition, qui émane des conseillers d'Etat présents, doit être validée par les services juridiques cantonaux, puis par la Municipalité avec l'appui d'un avocat».

Malgré la demande des deux conseillers d'Etat, la Municipalité restera inflexible, d'autant plus que le Conseil communal la soutient très largement dans ses démarches. C'est ce qu'a révélé le sondage effectué par le président, M. François Passeraub, auprès de l'assemblée : le législatif s'est en effet prononcé à l'unanimité des voix moins quatre abstentions en faveur de la prise de position de la Municipalité.

Ainsi donc et pour résumer clairement la situation, l'Exécutif s'opposera à toute nouvelle construction (dont la centrale de distribution Denner, mais pas seulement), tant que la route de desserte (RC 177) ne sera pas construite. Ce projet étant par ailleurs bloqué par des recours d'associations écologiques à la Cour de droit administratif et public, l'affaire risque bien de durer. « Last but not least », le coût du projet, aujourd'hui estimé à quelque 50 millions de francs, représente déjà le double de ce qui était annoncé à son lancement !

La poste

Lors du dernier Conseil, la Municipalité informait qu'elle allait proposer une solution pour la poste et présenter un préavis à ce sujet. A ce moment-là, elle était en négociation avec la Poste, et tout se présentait sous les meilleurs auspices. La Poste avait offert un prix acceptable, que l'Exécutif a encore négocié. La Municipalité a trouvé un boulanger qui avait accepté le prix de location demandé, couvrant tous les frais liés au local postal. Il reprenait également l'agence postale et remplissait ainsi les deux services que notre population a largement plébiscités au travers de la création du point de vente et les nombreuses signatures contre la fermeture de la poste. Sur demande de l'administrateur de la PPE du grenier à sel, une séance a eu lieu en présence des représentants de la Poste et une délégation de la



Communications officielles

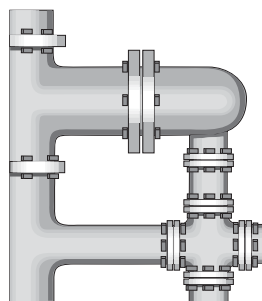
Municipalité. L'administrateur de la PPE a fait savoir qu'il était totalement opposé à tous commerces pouvant s'installer en lieu et place de la poste. Dans le règlement de la PPE, un article stipulait qu'en cas de déplacement du local postal il était d'ores et déjà admis que ce local pourrait être un local commercial. L'administrateur de la PPE, qui est également propriétaire de deux lots dans ce bâtiment, a convoqué tous les propriétaires afin de modifier les articles concernant ce local. La poste ayant été minorisée, le règlement a été changé de façon à ne plus pouvoir maintenir un local commercial. L'administrateur a également fait savoir qu'en cas d'achat de ce local par la commune, il ne signerait jamais une mise à l'enquête pour un changement d'affectation. Ainsi, à moins de trouver une autre solution, la poste fermera et sera remplacée par un service à domicile.

• • • • •

Eaux usées (EU) – Eaux claires (EC)

Sur mandat de la Municipalité, l'entreprise spécialisée Liaudet Pial SA va curer début décembre prochain les collecteurs publics EU et EC dans le secteur comprenant le Moulin de la Palaz, le Cuvillard, le ch. de la Fontaine, le ch. Neuf, le ch. de la Rie, le ch. de la Mésange et Pré-Montagnon.

Si vous habitez dans ce secteur et désirez profiter de la présence du camion sur place pour faire entretenir vos canalisations, nous vous invitons à remettre sans attendre à l'entreprise Liaudet Pial SA, ch. du Chêne 21, case postale 283, 1020 Renens, tél. 021 633 10 70, un croquis de votre parcelle figurant les points de raccordement de vos canalisations sur les collecteurs publics ou, cas échéant, l'emplacement des regards sur votre propriété. Cette entreprise vous établira alors un devis qui vous permettra de prendre une décision.





F.S.G. Vufflens-la-Ville



Dimanche 13 septembre 2009
Montricher



Bravo à Chloé D., Chloé J., Chloé, Lucien, Nicolas, Sébastien, Philippe, Elisa, Emma, Amandine, Nathan et Cédric

Athlétisme : Nicolas Rosati, 3^e de sa catégorie
Course d'estafette 5-11 ans, 3^e rang



F.S.G. Vufflens-la-Ville

Horaire des leçons, année scolaire 2009-2010

| | |
|--|---|
| Gymnastique Parents-enfants | Le lundi de 16 h à 17 h D. Duperrut 021 701 35 69 |
| Gymnastique Infantile (dès l'école enfantine) | Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15 S. Breux 078 626 36 57 C. Eberhard 078 914 76 19 J. Richard 021 866 17 67 |
| Jeunes Garçons (dès la 1 ^{re} année primaire) | Le mardi de 18 h 15 à 19 h 30 J. Equey 079 583 94 93 A. Benvegnin 079 517 17 10 – Délia Cosendey |
| Jeunes Filles (dès la 1 ^{re} année primaire) | Le jeudi de 17 h à 18 h 30 A.-C. Tran 076 596 33 96 – Sabrina Henry |
| Grands Garçons (dès la 4 ^e année scolaire) | Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45 J. Bolay 079 610 41 59 – Samuel Berthoud |
| Grandes Filles (dès la 4 ^e année scolaire) | Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45 S. Lasserre 079 793 11 68 A. Pollet 079 398 35 74 |

Jeunes Actifs – Actives mixtes Le mardi de 19 h 30 à 20 h 45

*Nous recherchons un moniteur pour le groupe des Actifs – Actives mixtes
Provisoirement les garçons rejoignent le groupe des Grands Garçons*

Président : M. Germann 021 701 52 08 – **Caissière :** N. Jaquier 021 701 59 06
E-mail : fsg.vufflens@bluewin.ch

Gym Féminine Le jeudi de 20 h à 21 h 15
Renseignements : D. Duperrut 021 701 35 69

Gym Hommes Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30
Renseignements : R. Lambelet 021 701 12 85



Karaté

Au centre sportif de Vufflens-la-Ville

Nouveau (en phase d'essai) : cours de Karaté pour écoliers à midi (**gratuit**). Un projet à VLV soutenu par l'établissement scolaire régional et par notre commune. Une initiative qui permet aux parents de respirer deux midis par semaine. Ateliers d'introduction aux disciplines du karaté traditionnel et sportif.

Orientations à choix

- **Vendredi (de 12 h à 13 h)** : l'école des Katas traditionnels (formes artistiques) permet de développer la concentration et la maîtrise de soi
- **Mardi (de 12 h à 13 h)** : l'éducation par le combat sportif (fortement réglementé) permet de développer le respect des règles et la confiance en soi

Pour plus d'infos :

Jean-Marc Schedel, email : courskarate@me.com, tél. 021 729 62 11.



Autres cours de karaté à VLV (entraînements du soir)

Développement des qualités requises pour les passages de ceintures (examens annuels)

- **Jeudi soir (de 18 h 15 à 19 h 15)** : cours réguliers enfants (dès 5-6 ans, jusqu'à 13 ans)
- **Jeudi soir (de 19 h 30 à 21 h)** : cours réguliers seniors (dès 13 ans)

Information sur la qualité pédagogique et les objectifs des ateliers sur le site : www.schedel.ch



RECHERCHE PARMİ LES PARENTS DE KARATÉKAS : Pour notre projet de midi, nous cherchons régulièrement des parents volontaires pour nous aider de temps à autre à encadrer les écoliers trente minutes avant le cours de midi, car nous mettons à disposition un local pour qu'ils puissent manger leur pique-nique en compagnie de leurs amis karatékas. Infos au 021 729 62 11.



Calendrier de l'Avent 2009



A tous,
villageoises, villageois, sociétés, associations, groupes et commerçants,

En attendant Noël...



**Du 1^{er} au 24 décembre
une fenêtre s'ouvre chaque jour**



Nous vous invitons à décorer une fenêtre, un balcon, un coin de jardin ou autres, selon vos envies, et le jour où « votre fenêtre s'ouvre », à faire figurer distinctement la date que vous aurez choisie.



**Le calendrier de l'Avent n'est pas un concours
préparez ce qui vous fait plaisir !**



Merci de vous inscrire au plus tard le 24 novembre 2009 auprès de
Diana Duperrut, Grand-Rue 33, tél. 021 701 35 69 et 079 301 54 32, ou au
moyen du coupon ci-dessous.

Nous espérons vous avoir séduits et restons ouvertes à toute proposition
individuelle !

Alors... à vos agendas et merci d'avance pour votre participation !

La Gym Féminine de Vufflens-la-Ville



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date choisie : _____



Noël

NOËL

À L'ÉGLISE DE VUFFLENS

Mardi 15 décembre
à 19h



INVITATION
à toutes les familles
du village

Vin chaud à la sortie!





Inauguration de la garderie
« Les Lucioles »
